

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**RNOV 009-825/11/CC**

**■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention Globale FEDER "Quartiers Sensibles" axe 4 - Mesure 1- Attribution de subventions et approbation d'un avenant à la convention attributive  
DES 11/7296/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de 6 ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de MPM (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à MPM l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 10 674 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération n° DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par MPM et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 41 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 3 248 060 euros sur une dépense éligible totale de 7 686 445 euros.

C'est à ce titre que six porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER :

- AGAM pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Système d'observation et de suivi 2011 » ; demande de subvention FEDER de 13 635,50 euros sur une dépense éligible de 22 325 euros TTC.
- Association Couveuse Interface pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Initiative 2011 à la création d'entreprises Marseille Nord 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arr. » ; demande de subvention FEDER de 20 300,00 euros sur une dépense éligible de 40 621 euros TTC.

**Signé le 9 Décembre 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 décembre 2011**

- Association ADIJE pour une demande de soutien à la réalisation du projet « soutien aux projets de création d'entreprise 2011 issus des quartiers sensibles de la couveuse ADIJE » ; demande de subvention FEDER de 60 000 euros sur une dépense éligible de 120 000 euros TTC.
- Association ADDAP 13 pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Action de médiation sociale et chantier éducatif lié à la GUP sur le territoire Abeille/Maurelle/Matagots à La Ciotat » ; demande de subvention FEDER de 52 000 euros sur une dépense éligible de 108 020 euros TTC.

Par ailleurs, l'association Maison de l'Emploi de Marseille, financée en 2010 (180 000 euros de FEDER sur une dépense éligible de 360 000 euros HT) pour le soutien à la réalisation du projet « Centrale de mobilité 2010-2011 », a présenté à la Direction Europe et Subventions une demande de prorogation des délais de réalisation de l'opération de 6 mois par courrier en date du 26 août 2011.

Le comité technique de programmation consultatif de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles », a donné

un avis favorable à l'attribution des aides suivantes:

- 13 635,50 euros sur une dépense éligible de 22 325 euros TTC pour l'AGAM ;
- 20 300 euros sur une dépense éligible de 40 621 euros TTC pour Couveruse Interface ;
- 60 000 euros sur une dépense éligible de 120 000 euros TTC pour l'ADIJE ;
- 52 000 euros sur une dépense éligible de 108 020,00 euros TTC pour l'ADDAP 13 ;

un avis favorable à la demande de prolongation des délais pour :

- l'association Maison de l'Emploi de Marseille pour son projet financé en 2010 « Centrale de mobilité 2010-2011 ».

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 23 mai 2011 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- La demande de prolongation des délais de réalisation présentée par la Maison de l'Emploi de Marseille, bénéficiaire de subvention FEDER ;
- Le comité technique de programmation consultatif de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 14 novembre 2011 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère MPM ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

**Article 2 :**

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 13 635,50 euros sur une dépense éligible de 22 325 euros TTC pour l'AGAM ;
- 20 300 euros sur une dépense éligible de 40 621 euros TTC pour l'association Couveuse Interface ;
- 60 000 euros sur une dépense éligible de 120 000 euros TTC pour l'association ADIJE ;
- 52 000 euros sur une dépense éligible de 108 020,00 euros TTC pour l'association ADDAP 13 ;

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Sous Politique B340-Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

**Article 3 :**

Est approuvée la demande de prorogation des délais de réalisation de 6 mois présentée par l'association Maison de l'Emploi de Marseille dans le cadre de son projet financé en 2010 « Centrale de mobilité 2010-2011 » ;

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer l'avenant à la convention FEDER qui en découle avec l'association Maison de l'Emploi.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux  
Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI